

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

## DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

### DÉCISION N°2024 - 060

**Objet : Contrat avec la société EMU IDF pour l'entretien et la maintenance des pompes de relevage des stations de la Ville**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

**VU** l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant,

**VU** la proposition de la société EMU IDF,

**CONSIDERANT** la nécessité de disposer d'un prestataire unique pour les prestations d'entretien et de maintenance des pompes de relevage de la Ville,

**DECIDE** de conclure un contrat avec la société EMU IDF domiciliée ZI de la Croix Blanche - 5 rue du Petit Fief à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700), à l'issue d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence,

**DIT** que ce contrat est conclu à prix forfaitaire pour un montant de 2 735€ HT.

**DIT** que ce contrat prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable 3 fois un an.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 27 FEV. 2024

Le Maire,



  
Sophie RIGAULT

Publication en ligne le :

27 FEV. 2024